 Assemblée générale ordinaire 2018

Samedi 5 janvier 2019 à Is sur Tille

L’Assemblée Générale élective à été convoquée le 4 décembre 2018 conformément aux statuts du Comité Départementale de Tir à l’Arc de Côte d’Or.

Feuille de présence :

Bureau directeur :

Mr Gilles COLLIN, président présent

Mme Anne-Laure GALIMARD , secrétaire excusée

Mme Valérie GRUT-HACHET, trésorière présente

Mr Vincent TABIT, secrétaire adjoint présent

Mme Sylvie COILLOT, trésorière adjointe présente

Mr Francis MAILLET présent

Mr Didier HENRIOT présent

MR Bernard TERMELET excusé

Clubs et Compagnies :

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin

Beaune absent

Belleneuve absent

Chatillon sur seine représenté par Mr Michel Leroy

Chenove représenté par Mr Didier Henriot

Chevigny Saint-Sauveur représenté par Mr Alexandre Bonnavaud

Dijon représenté par Mr Cedric Hendrix

Is sur Tille représenté par Mr Jérome Lefeuvre

Marsannay la côte représenté par Mr Yves Grenette

Meursault représenté par Mr Gilles Collin par procuration de Mme Valérie Rougetet

Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz

Saint-Appolinaire représenté par Mme Valérie Grut-Hachet

Venarey les Laumes absent

Invités :

Comité régional de Bourgogne Franche Comté excusé

CDOS excusé

Mairie d’Is sur Tille excusé

Autre présent :

Mme Catherine Pellen

Mr Tristan Sombstay

Ordre du Jour :

Rapport moral du Président

Rapport financier du trésorier saison 2018

Rapport des commissions saison 2018

Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l’assemblée générale du 10 décembre 2017

Nomination des vérificateurs aux comptes

Election du représentant du CD21 à l’assemblée générale de la FFTA

Présentation des projets d’actions : Terrain de Plombiéres, tournoi des mixtes

Montant annuel de la cotisation mis au vote

Présentation du budget previsionnel

Parole à l’assemblée

Clôture de l’assemblée générale et pot de l’amitié

1. Rapport moral du président

Bonjour à tous,

Je remercie les personnes présentes.

Nous accueillons les nouveaux présidents

Chevigny : ALEXANDRE DONNAVAUD

IS SUR TILLE : JEROME LEFEUVRE que nous remercions de nous recevoir

CDOS :Mr Bernard TERMELET,

Mme Catherine PELLEN : Vice-Présidente FFTA

Peu de choses sur la saison passée.

Nous n’avons pas pu faire de demande CNDS, les demandes des clubs étant toutes des propositions d’achat de matériel et celles-ci n’étant pas retenues.

La question maintenant est : pourrons nous refaire des demandes en sachant que les petits clubs n’ont pas spécialement besoin d’autre chose que de matériel. Certains clubs peuvent encore faire des demandes au regard de leur emplacement en zone rurale ou de leur niveau (ETAF).

Le CD21 a de nouveau reçu sur le terrain de Plombière les équipes de France nature et 3D. 1 fois en début de saison et 1 fois en fin de saison. Le partenariat que nous avions avec la FFTA était de 3 ans donc il est terminé. Lors du dernier stage Frédérique MUZY m’a demandé si nous souhaitions renouveler, mais il faudrait d’autres situations de tir, peut-être d’autres cibles voir sur un autre terrain (Plombières étant très escarpé et semble-t-il compliqué pour encadrer les tireurs) ; je vous poserai donc la question.

Quelques points que nous allons aborder

Terrain de Plombières : que faisons-nous ? sachant que :

L’entretien est fait presque uniquement par le club de Chenove ;

Les installations des parcours pour les équipes de France : la dernière préparée à deux et rangée tout seul (par moi-même);

Fred Muzy a raison, le terrain est très escarpé je le confirme, à pratiquer et à installer.

Au vu de l'absence de subventions CNDS nous ne pourons plus racheter de ciblerie.

Donc mes propositions :

Soit nous laissons le terrain à un club avec la revente des cibles à un prix symbolique et nous dénonçons la convention avec la ville de Plombières ; à charge du club repreneur de refaire une convention.

Soit aucun club ne souhaite rependre et dans ce cas nous démontons toute la ciblerie du terrain et remercions la ville de Plombière de nous avoir accueilli.

Dernière proposition : nous gardons le terrain. Mais (il y a un mais) qui l’utilise, qui s’occupe des stages France, qui entrepose les cibles 3D, qui fait l’entretien, comment gérons-nous l’achat des cibles qu’il faudra changer ? Auxonne et Chenove ne peuvent plus gérer seuls toutes ces questions.

**CHAMPIONNATS sur le 21**

**DEPARTEMENTAUX**

Une nouvelle fois et suivant les inscriptions sur le site de la FFTA nous n’aurons pas de championnat TCE 70M !!! devons-nous l’imposer ? ne pas faire de finales sur le TCE 70 m ?

**REGIONAUX**

Les clubs de Côte d’Or organisent de nombreux concours régionaux :

Les trois salles (jeunes ; adultes ; par équipes)

Les régionaux extérieurs TCE 70 M ; TCE JEUNES

**Concours mixtes**

La FFTA a mis en place l’année dernière les concours mixtes avec à la clef Un TROPHEE NATIONAL.

Après discussion avec plusieurs d’entre vous cette année j’ai inscrit le département.

Relativement simple à mettre en place.

Le concours salle peut être fait en plusieurs fois.

L’extérieur peux être fait sur un terrain d’entrainement.

Toutes les modalités sont sur le site FFTA et je pense que Catherine est présente un peu pour cela et donc je lui laisse la parole.

1. Rapport financier et quitus au trésorier

Voir annexe 1 et 2

1. Rapport Commission arbitrage

Le corps arbitral Côte d’Orien, durant la saison 2017-2018, comprenait 15 arbitres actifs et 2 arbitres en formation.

Comme d’habitude le PCRA transmettra par mail un appel à candidature d’ici quelques semaines aux présidents de club.

Je rappelle ici l’ensemble des arbitres qui officiait sur notre département la saison passée :

Is sur tille : 1 arbitre en formation (Jérome LEFEUVRE)

Chatillon sur Seine : 2 arbitres option FITA (Michel LEROY et Didier BAPT)

Semur en Auxois : 1 arbitre option FITA (Isabelle POBEL)

Meursault : 1 arbitre toute option (PCRA Philippe CRENN)

Beaune : 1 arbitre option nature/3D (Nicolas DELACROIX)

Marsannay la Côte : 1 arbitre option tir en campagne (Yves GRENETTE)

Chenove : 1 arbitre option FITA (Charles ROSENDO)

Dijon : 1 arbitre option FITA et nature/3D (Jean-Louis MITTAUT)

Saint-Apollinaire : 1 arbitre toute option, 2 arbitres option FITA, 1 arbitre option fédéral-beursault (Annick BORGNE, Valérie GRUT-HACHET, Gérald PROST et Daniel CARRION)

Chevigny Saint Sauveur : 2 arbitres option FITA (Patrice FRANCOIS et Richard TALOUR)

Auxonne : 1 arbitre toute option (Gilles COLLIN), 1 arbitre en formation (Frédéric ALIES)

Examen en formation des arbitres :

Nos deux arbitres en formation ont échoué au passage de leur option en novembre dernier, je pense que seul Jérome LEFEUVRE poursuivra sa formation pour sa deuxième tentative en avril prochain.

Je tiens à remarquer que la session de novembre dernier a été un échec notoire pour la région, seul 1 candidat sur 8 a obtenu son diplôme. Les notes obtenues sont particulièrement basses, 62 en moyenne.

N’ayant pas eu l’occasion de lire le questionnaire de cette session, je ne manquerai pas dès réception de m’en informer afin de connaître les réels difficultés qu’il présentait.

La formation des arbitres sur notre département se déroule en 2 temps :

Une partie théorique sur environ 20 heures de travaux sur de la révision et l’approche d’étude de cas, et a partie pratique sur le terrain sur au moins 2 compétitions en fonction des options choisies.

Un gros travail personnel est 0 fournir par les candidats tout au long de leur apprentissage.

Point sur les tenues des arbitres :

Le département a pris en charge un tiers de l’achat des nouvelles tenues.

Celles-ci seront distribuées lors de la proche AG du comité régional.

Après discussion à ce sujet avec Jean-Louis MITAUT, il semble qu’il y ait une désaffection du corps arbitral pour l’achat de ces tenues, il invoque diverses raisons : le coût restant à charge, les arbitres de parcours ne s’étant pas équipé car la nouvelle tenue n’est pas adaptée aux disciplines de parcours, aussi les arbitres qui officient peu, les arbitres vieillissants qui vous stopper leur activité d’ici peu de temps… Il y aura une deux salves d’achat dans le courant de l’année 2019, après celle-ci la FFTA ne participera plus à une prise en charge partielle.

La tenue rouge devrait théoriquement ne plus être officielle en 2022.

Arbitrage et compétition :

Les arbitres ont officié sur 14 compétitions en extérieur (dont 1 D2, 1 BFC et 2 DRE) et 12 compétitions en salle (dont 2 BFC), soit un peu plus de 300 heures de bénévolats.

Conclusion :

Enfin, à ce jour on enregistre la perte de deux arbitres, l’un est inscrit en Saône et Loire (Patrice FRANCOIS) et le second n’a pas repris de licence (Richard TALOUR).

Il est a noté que je n’ai eu aucun contact avec de nouveaux candidats pour 2019.

Je rappelle que les arbitres sont défrayés selon un barème établi par le Comité régional, que les clubs ne peuvent s’opposer au règlement des indemnités forfaitaires qui leurs sont dues. Les indemnités kilométriques venant eu supplément de ce forfait.

Si les arbitres souhaitent bénéficier d’une exonération sur leurs impôts sur les revenus, il leur faudra présenter une fiche cerfa éditée par l’administration fiscale (cerfa 11580\*03).

Et n’oubliez pas d’envoyer vos invitations aux arbitres qui officient sur vos compétitions.

1. Approbation du P.V. de l’assemblée générale du 10 décembre 2018 et Quitus au trésorier.

Le P.V. de l’assemblée générale du 10 décembre 2018 est approuvé à l’unanimité de l’assemblée générale.

L’assemblée générale donne quitus au trésorier à l’unanimité.

1. Nomination des vérificateurs aux comptes.

Mr Jerome Lefeuvre se porte volontaire pour être vérificateur aux comptes.

L’assemblée générale approuve sa nomination.

1. Election du représentant du CD21 à l’AG de la FFTA.

Mme Sylvie Coillot s’est portée candidate à la représentation du CD21 lors de l’assemblée générale de la FFTA du 30 mars 2019.

Mme Sylvie Coillot est élue à l’unanimité représentante du CD21 pour l’assemblé générale 2018 de la FFTA.

1. Terrain de Plombières

L’assemblée générale décide de maintenir la convention avec la FFTA pour l’entrainement de l’équipe de France tir 3D.

Un appel à bénévole sera fait pour l’installation du parcours d’entrainement de l’équipe de France.

Aucune décision n’a été prise pour l’avenir du terrain de Plombières.

1. Trophées des mixtes.

Après précision sur l’organisation par Catherine Pellen, il a été décidé de l’organisation suivante :

Organisateur de la 1ére manche en salle Auxonne et Chevigny.

Organisateur de la seconde manche extérieur Dijon.

Le CD21 apportera une aide financière pour le déplacement et le logement des équipes sélectionnées pour la phase finale à Chenevriére sur Marne.

1. Montant de la cotisation annuelle du CD21.

Le montant actuel de la cotisation est de 6.50€ pour les adultes et 5€ pour les jeunes.

Le bureau propose de ne pas changer cette cotisation, l’assemblée approuve à l’unanimité.

1. Présentation du budget prévisionnel.

Voir annexe 3

Le budget prévisionnel est accepté à l’unanimité par l’assemble générale.

1. Questions diverses.

Il à été demander au bureau de revoir le tarif de la location des chronotirs. Le bureau étudiera la question à sa prochaine réunion.

La mutualisation des achats par le CD21 pour les clubs côte d’oriens est remis d’actualité notamment pour l’achat de stramits.

Il a été demandé au bureau de fermer l’ancien site internet du CD21 qui n’est plus mis à jour et de mettre en place une communication plus efficace.

L’assemblée générale est levée à 17h30.

Le président Le secrétaire adjoint

Gilles Collin Vincent Tabit